

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du Jeudi 5 mars 2015 Par suite d'une convocation en date du 26 février 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 14 Délibération n°D_2015_03_05_05</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, Mme Nathalie Venancio à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chaine à Monsieur Alain Chamosset, M. Philippe Marguerie à M. Patrick Falcoz, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Vu la délibération n°D_2014_09_05_13 du 5 septembre 2014,

Vu la demande de démission de Monsieur Marc Lavorel de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal adressée le 10 février 2015 à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois,

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Marc Lavorel de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal de Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois en date du 17 février 2015,

Vu l'arrêté du Maire n°A_2015_010 en date du 19 février 2015 portant retrait de délégation de Monsieur Marc Lavorel,

Vu la délibération n°D_2015_03_05_01 du 5 mars 2015 à la suite du retrait de délégation à Monsieur Marc Lavorel, 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,(1)

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,


Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Envoyé en préfecture le 09/03/2015
 Reçu en préfecture le 09/03/2015
 Affiché le 

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir = 14/3 = 4.67) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :				
- Raphaëlle CONS	14	3	0	3
- Patrick FALCOZ				
- Philippe MARGUERIE				

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Raphaëlle CONS ;
- Patrick FALCOZ ;
- Philippe MARGUERIE;

Membres suppléants

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir = 14/3 = 4.67) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :				
- Sandrine JALLIN	14	3	0	3
- Christophe ALBERT				
- Alain CARTIER				

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Sandrine JALLIN ;
- Christophe ALBERT ;
- Alain CARTIER.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 09/03/15	Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2015
Et de la publication le : 09/03/15	Le Maire, A. CHAMOSSET 